



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 16 novembre 2023

Opération de destruction de charbonnière illégale

Le lundi 13 novembre septembre 2023, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie, a procédé à la destruction d'une charbonnière illégale située sur la commune de Bandraboua.



Cette opération a permis de saisir et détruire plus de 100 m³ de charbon de bois produit illégalement et destinés à la vente locale.

La préfecture de Mayotte rappelle que la construction de charbonnière sans autorisation administrative est interdite et que les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales au titre du code forestier ainsi qu'à la démolition des installations de production de charbon de bois.

Des actions de surveillance sont régulièrement menées par la DAAF sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976) afin de préserver l'environnement et de sanctionner toutes les actions illégales.

Ces missions participent activement à la conservation de la biodiversité et de la forêt, à la protection des sols et à la préservation de la ressource en eau limitée du département.